



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation politique au Gabon

Question écrite n° 31281

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la position de la France quant à la situation politique au Gabon. L'élection présidentielle du 27 août 2016 a ouvert une période de violence et d'instabilité au Gabon. Cette élection a probablement été remportée par M. Jean Ping dans le vote populaire. Mais elle s'est soldée par le maintien au pouvoir de M. Ali Bongo. La suite fut une répression terrible contre M. Ping et ses partisans. La fraude électorales et les violations des droits de l'Homme qui s'en sont suivies ont été condamnées à plusieurs reprises par des institutions internationales dont le Parlement européen dans une résolution du 2 février 2017. La France et sa diplomatie sont restées silencieuses sur cette situation dramatique pour le peuple gabonais. La situation s'est encore dégradée en novembre 2018. Ali Bongo, président en exercice, a été victime d'un accident vasculaire cérébral. Depuis, il semble être dans l'incapacité d'assumer ses fonctions. C'est ce qu'indiquent la faible fréquence de ses sorties publiques et la délégation systématique de ses prérogatives présidentielles à ses directeurs de cabinet. Nourredine Bongo, son fils, exerce en ce moment cette fonction et donc le pouvoir présidentielle de fait. Il a remplacé un ressortissant français, actuellement en prison dans le cadre d'une opération anti-corruption. Le Gabon risque de sombrer pour longtemps dans le chaos et la violence. Depuis 2016, le peuple gabonais est empêché d'être maître de son destin. Il aimerait donc connaître la position de la France sur la situation politique du Gabon.

Texte de la réponse

La France a eu l'occasion de s'exprimer sur les violences survenues au Gabon au lendemain de l'élection présidentielle de 2016. Elle a notamment appelé toutes les parties à agir avec la plus grande retenue et a souligné que la contestation des résultats devait s'effectuer par des voies juridictionnelles, dans le cadre d'une procédure transparente et impartiale. Aujourd'hui, la France continue d'observer avec attention la situation au Gabon. Elle inclut dans son dialogue avec ce pays, aux côtés de ses partenaires européens, les questions de droits de l'Homme et de démocratie. À l'occasion de son déplacement à Libreville en janvier dernier, le secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoine a rencontré l'ensemble des forces politiques représentées au Parlement. S'agissant des ressortissants français détenus au Gabon dans le cadre d'une opération de lutte contre la corruption, la France suit leur situation en exerçant la protection consulaire de ses ressortissants, au titre de la Convention de Vienne de 1963.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31281

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2020](#), page 4931

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7818